

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DM APCP



2019-201

03/12/19

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS,

Lors de la présentation de la décision modificative n°2-2019, il a été proposé :

- de réviser la ventilation des crédits de paiements des autorisation de programme suivantes :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/2018	2019	Reste à financer
CIS Pornic	100-2013-2	7.000.000	1.432.321	954.900 -345.700 609.200	4.958.479
Véhicules – FPT Tuyaux en écheveau	400-2015-2	576.000	259.474	101.600 -20.000 81.600	234.926

- d'adopter les autorisation de programme suivante :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/2018	2019	Reste à financer
Transformation VTU en VPR	400-2019-1	600.000	0	0	600.000
Véhicules – Programme 2020	400-2019-2	4.237.000	0	0	4.237.000

APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

- ✓ Approuve les modifications apportées aux autorisation de programme telles que présentées dans l'exposé,
- ✓ Approuve la création de deux nouvelles autorisations de programme selon les conditions présentées dans l'exposé.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Philippe GROVALET

Envoyé en Préfecture
Par télétransmission FAST
Convention du 04.09.08
Identifiant : 044-284400017

DATE AR Préfecture :
06.12.2019